

Premières démarches administratives

2023-2024

Dans l'immédiat, voici les quelques démarches importantes à réaliser pour finaliser votre inscription à l'erg. Cette liste n'est pas exhaustive puisqu'elle peut varier d'un étudiant à l'autre, mais il s'agit des principales formalités qui sont à réaliser en début d'année académique.

Documents manquants

À la suite des démarches de préinscription et de la réussite de l'épreuve d'admission, certains étudiants ont été informés par le Secrétariat étudiant qu'ils devaient encore produire des documents afin que leur inscription soit régulière. Version originale du diplôme, équivalence des études secondaires,... consultez vos mails et ne tardez pas à vous mettre en ordre!

Sommaire

Le plan d'études, qu'est ce que c'est?	p.4
L'organisation générale des études	p.8
Faire valoriser son parcours antérieur	p.9
Demander un allègement	p.10
Un changement d'avis?	p.11
Payer les frais d'inscription	p.12
Obtenir une aide financière aux études	p.14
Une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles	p.15
Le statut d'étudiant ^e de condition modeste	p.16
Une aide au Service social des Instituts Saint-Luc	p.17
Notes	p.18

Le plan d'études, qu'est ce que c'est ?

Tous les étudiant·es de l'erg doivent réaliser leur Plan d'études, aussi appelé « programme annuel étudiant » ou PAE.

Ce plan d'études est « un document papier que vous irez chercher à l'accueil » et dans lequel vous allez choisir différentes unités d'enseignements. Ces unités d'enseignement sont des espaces pédagogiques cohérents dans lesquels les cours entrent en dialogue, en friction. La construction de ces unités d'enseignement s'est faite collectivement avec les étudiant·es les enseignant·es et l'équipe administrative.

Ce plan d'études doit ensuite être validé par les autorités académiques.

Pour le faire valider vous devez vous inscrire à un rendez-vous individuel avec Catherine Sugg, Maryline Ledoux ou Marcos Mateos, dépendant de l'année dans laquelle vous êtes. Vous recevrez un mail proposant la prise de rendez-vous entre le 25 septembre et le 6 octobre. Soyez-y attentif·e !

Pour être définitivement validé, le plan d'étude (PAE) sera soumis à l'approbation des autorités académiques. Une fois validé, ce PAE définitif vous sera remis par le secrétariat étudiant.

Cette opération sera à réaliser lors de chaque début d'année académique, toutes les informations à ce sujet vous parviendront en temps utiles et sont d'ores et déjà consultables dans le Règlement des études.

Concrètement, le plan d'étude représente une forme de contrat entre vous et l'école. Il contient toutes les unités d'enseignement que les étudiant·es s'engagent à suivre.

NOM et PRENOM

⇒ Cocher la case de chaque unité d'enseignement que vous prenez (voir « Mode d'emploi ») dans votre PAE de l'année 2023-2024.

UNITES D'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRES								
		Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits	
<input type="checkbox"/>	20101	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours généraux Annuel - Evaluation moyenne avec note absorbante						
	2011	Histoire de l'art du XIXe et XXe - (2h/semaine)	S. Biset	Mercredi 11h – 13h	60	100	/	10
	2012	Littérature générale - (2h/semaine)	C. Godart	Jeudi 9h – 11h	60	100		
<input type="checkbox"/>	202.....	UNITE D'ENSEIGNEMENT - Annuel - Evaluation moyenne avec note absorbante	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2021B	Cours artistique : atelier pluridisciplinaire , AP - Media - (6h / semaine)	M. Blondiau – G. Guarni	mardi 9h-16h	180	200	UE 10201 à 10216	30
	Cours artistique : atelier de l'orientation * (2022J GR – 2022J TY – 2022K DN)	180	280		
	2023	Cours général : Actualité culturelle et lecture de l'art / Etudes culturelles et visuelles - (2h / semaine)	A déterminer	Jeudi 11h – 13h	60	120		

UNITES D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX : EXPERIENCES ARTISTIQUES / PRATIQUES FORMELLES Q1								
Choisir une seule UE parmi les suivantes. (Attention : choisir un cours différent de l'orientation)								
		Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits	
<input type="checkbox"/>	20401	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041A	Arts numériques - (3h/semaine)	J. Dutretr	Mercredi 14h – 16h et Jeudi 14h-20h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20402	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041M	Bande-dessinée - (3h/semaine)	J. Lorho	Vendredi 13h – 16h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20403	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041C	Cinéma d'animation - (3h/semaine)	A. Schelrow – N. Marcon	Mercredi et jeudi 14h – 20h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20404	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041K	Design numérique - (3h/semaine)	L. Maes	Vendredi 13h – 16h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20405	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041B	dessin - (3h/semaine)	R. Van Lanterbergh	Jeudi 14h – 20h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20406	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041I	graphisme - (3h/semaine)	I. Jossa	Vendredi 13h – 16h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20407	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041L	Illustration - (3h/semaine)	J. Lorho	Vendredi 13h – 16h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20408	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041D	Installation / performance - (3h/semaine)	L. Calmel – E. Chaumont	Mercredi 14h – 20h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20409	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041E	Peinture - (3h/semaine)	E. Angnot	Jeudi 14h – 20h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20410	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041F	Photographie - (3h/semaine)	A. Meyer	Mercredi 14h – 20h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20411	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041G	Sculpture - (3h/semaine)	F. Gaillard	Mercredi 14h – 20h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20412	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041J	Typographie - (3h/semaine)	M. Dauchamps Otamendi	Vendredi 13h – 16h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20413	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041H	Vidéographie - (3h/semaine)	Y. Flasse	Mardi 16h- 19h Jeudi 14h – 17h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20414	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041N	Sérigraphie - (3h/semaine)	F. Delhaye – D. Leclercq	Mercredi 14h – 20h – jeudi 14h – 20h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20415	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041O	Gravure / Métal - (3h/semaine)	A. Valkenborgh	Mercredi 14h – 20h et jeudi 16h – 19h	90	120	/	6
<input type="checkbox"/>	20416	UNITE D'ENSEIGNEMENT - cours artistique : stage interne Annuel	Enseignant.e.s	Plage horaire	heures	pondération	Pré-requis / co-requis	Crédits
	2041P	Gravure / Bois – lino – litho - (3h/semaine)	D. Leclercq	Mercredi 13h – 19h	90	120	/	6

Pour bien réaliser votre plan d'études il faut prendre connaissance de toutes les informations qui sont contenues dans le programme d'études de l'erg et dans le mode d'emploi l'accompagnant. Aussi, il faut faire très attention que l'unité d'enseignement que vous voulez suivre ne soit pas organisée en même temps qu'un autre cours que vous devez suivre. Il est important d'éviter au maximum les superpositions d'horaires qui pourraient vous mettre en difficulté pour suivre correctement vos cours.

UTULEMC

--	--	--	--	--	--	--

TTÓTNA

--	--	--	--	--	--

HAEDRC

--	--	--	--	--	--

STNEPEAT

--	--	--	--	--	--	--

TRISAOLLBXEUNI

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LRCLOE

--	--	--	--	--	--

ATNCLLIA

--	--	--	--	--	--	--

OETNNNA

--	--	--	--	--	--	--

L'organisation générale des études

Les bacheliers sont divisés en 3 « blocs » de 60 crédits.

Les masters sont divisés en 2 « blocs » de 60 crédits.

1 crédit correspond en moyenne à 30h de travail étudiant : participation aux cours, préparation des travaux et projets, étude, recherche, épreuves, etc.

60 crédits représentent la charge annuelle de travail qui incombe à un étudiant^e. En comparaison, c'est l'équivalent d'un temps plein dans le monde du travail.

À la différence des années de secondaire/de collège/de lycée, les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas basées sur un système de réussite d'années d'études se succédant l'une à l'autre mais bien sur un système d'acquisition progressive des crédits. Ainsi, l'étudiant^e, au fur et à mesure de l'acquisition de ses crédits au terme de chaque année académique, va pouvoir suivre d'autres unités d'enseignements jusqu'à acquérir l'ensemble des 180 crédits en bachelier et des 120 crédits en master. Pour obtenir un diplôme de bachelier ou de master, l'ensemble des crédits du programme doit être acquis.

Lorsque vous devez encore valider des unités d'enseignement dans le bloc de l'année précédente, parce que vous avez raté vos évaluations, vous recevrez également le PAE de base de cet autre bloc.

Par exemple : un étudiant^e qui sort de bloc 1 et qui doit encore valider crédits de bloc 1 reçoit le plan de base du bloc 1 et du bloc 2.

Pour obtenir des informations complémentaires sur les plans d'études, un rendez-vous peut être pris entre le 14 septembre et le 24 septembre auprès de :

Marcos Mateos (B1)

→ marcos.mateos@erg.be

Maryline Ledoux (B2/B3/M1/M2)

→ maryline.ledoux@erg.be

Faire valoriser son parcours antérieur

Les étudiant·es ayant déjà réalisé des études supérieures en Belgique ou à l'étranger peuvent faire valoriser leurs crédits préalablement acquis afin d'obtenir une ou plusieurs dispenses au sein de leur programme d'études à l'erg. Pour ce faire, il est essentiel que le programme de cours suivi préalablement concorde en tous points avec celui de l'erg.

Par ailleurs, les étudiant·es pouvant prouver au moins 5 années d'expériences artistiques, professionnelles ou personnelles peuvent faire valoriser cette expérience afin de bénéficier eux et elles aussi de dispenses au sein de leur programme d'études à l'erg.

Toutes les information concernant la procédure à suivre et les documents à fournir peuvent être obtenus auprès du Secrétariat étudiant ou des conseill·e·s académiques.

Toutes les demandes de dispense doivent être introduites au plus tard lors du rendez-vous pour établir le PAE entre le 25 septembre et le 6 octobre.

Contact

Marcos Mateos (B1)

→ marcos.mateos@erg.be

Patrizia Tripoli (B2/B3/M1/M2)

→ patrizia.tripoli@erg.be

Demander un allègement

Un allègement est une dérogation accordée en raison de motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux qui permet à un étudiant^e de disposer d'un programme annuel étudiant (PAE) de moins de 60 crédits.

Pour obtenir cette dérogation de la part de la direction, il est nécessaire de détailler sa demande et de la justifier à l'aide de documents probants au moment de son inscription.

Quelques exemples de situations pouvant justifier un allègement :

- Cumul d'une activité professionnelle avec les études
- Inscription à un double cursus
- Importantes obligations familiales
- Problèmes importants de santé
- Sportif^e de haut niveau
- Etc.

Par ailleurs, les étudiant^es de bac1 peuvent eux aussi demander un allègement à l'issue des résultats de la session de janvier.

Pour obtenir plus d'information sur la procédure de demande et sur les conditions d'un allègement, prenez contact avec Maryline Ledoux (→ maryline.ledoux@erg.be).

Un changement d'avis ?

Vous avez réalisé toutes vos démarches d'inscription à l'erg mais vous êtes saisi d'un doute quant à votre orientation ou ne souhaitez plus poursuivre vos études ?

Avant de prendre votre décision, réfléchissez-y bien et n'hésitez pas à en parler avec vos enseignant^s ainsi qu'avec les conseill^ères académiques.

Pour se réorienter

Les changements d'orientation peuvent se faire d'une année à l'autre uniquement sous réserve de l'accord des enseignant^s. Vous devrez alors télécharger un formulaire de changement d'orientation Bachelor ou Master (2 pages) qui se trouve sur le portail des étudiants (valves>changement d'orientation), le compléter et l'envoyer à l'adresse mail suivante : changement.orientation@erg.be, et ce au plus tard le 30/7.

Un rendez-vous vous sera proposé en présentiel en même temps que les nouvelles inscriptions (date sur le formulaire – sous réserve de modification). Vous serez amené à fournir un portfolio lors de l'entretiens.

Pour annuler son inscription

Au plus tard le 30 novembre, tout^e étudiant^e peut annuler son inscription à l'erg. Dans ce cas, seul l'acompte de 50€ sera dû, aucun autre frais ne sera réclamé. Pour ce faire, prenez contact avec le Secrétariat étudiant.

Attention, à partir du 1er décembre, il n'est plus possible d'annuler son inscription. Cela signifie que même en cas d'abandon des études, vous serez redevable des droits d'inscription et cette année académique sera comptabilisée dans votre parcours académique.

Payer les frais d'inscription

Le montant de vos droits d'inscription à l'erg vous est communiqué lors de votre inscription. Il peut être payable en deux étapes :

1/ Il est essentiel de payer l'acompte de 50€ sur les droits d'inscription au plus tard le 31 octobre 2023 afin de confirmer sa demande d'inscription.

2/ Le solde (c'est-à-dire le montant total des droits d'inscription moins l'acompte) doit être payé pour le 31 janvier 2024 au plus tard.

Comment effectuer ces paiements ?

– Soit, par virement bancaire :

Nom: Comité Organisateur des Instituts Saint-Luc

Rue d'Irlande 57

1060 Bruxelles

IBAN: BE37 3100 1908 3828

BIC: BBRUBEBB.

Communication: NOM, prénom, année (ex. BAC1)

Banque: ING, Rue du Trône 1, 1000 Bruxelles.

Pour éviter tout problème, n'oubliez pas de prendre en compte les délais bancaires et effectuez le virement quelques jours avant ces dates limites.

– Soit, sur place :

Paiement par BANCONTACT (les cartes bleues ne sont pas acceptées) à l'accueil de l'erg (rue du Page 87, 1050 Bruxelles).

Attention! En cas de non-respect de ces deux délais, vous n'aurez plus accès aux cours, ne pourrez plus être délibéré, etc.

Vous rencontrez des difficultés pour payer ces droits d'inscription ? Rendez-vous en pages 14-17.

1/ École que tu vas être amené à détester (<3). Tu ne sais pas trop pourquoi sauf que c'est parce que t'es à l'erg.

2/ Syndrome que tu risques d'avoir si tu es belge et que t'as pas déjà un bac+10 en art.

3/ Matière sur laquelle tu vas dormir parce que tu pensais que trouver un appart en septembre ça allait être simple.

4/ Outil que tu dis ne pas utiliser pour écrire tes exams, mais la vérité tu fais que ça parce que tu es une fraude.

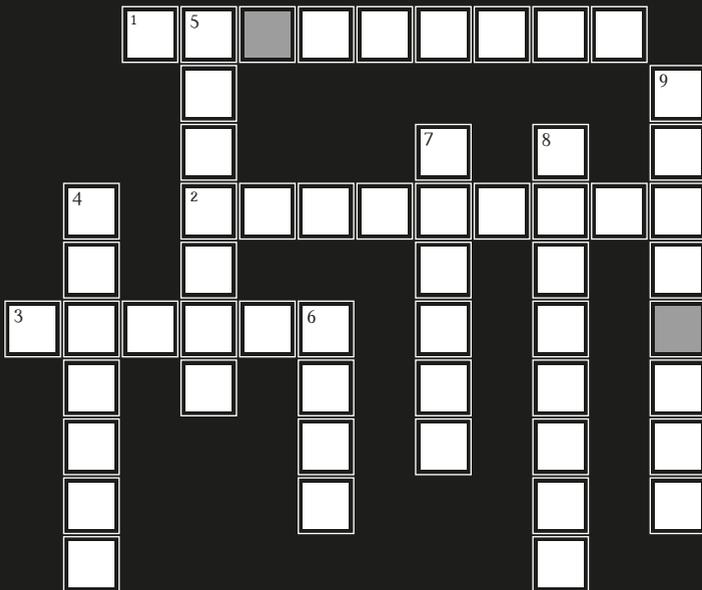
5/ Sentiment que tu vas développer à chaque deadline en réalisant qu'en fait c'est demain et que t'es encore en train de jouer avec des cailloux au lieu de prendre ta vie au sérieux.

6/ Agenda culturel bruxellois qui regroupe tous les vernissages (aka lieux où il y a de la nourriture et de l'alcool gratuit, en plus de l'art douteux).

7/ Ce qu'on utilise pour se sécher quand on sort de la douche.

8/ Nombre de personnes qui comprend réellement ce que tu fais (toi-même inclus).

9/ État dans lequel on arrive au milieu des démarches administratives de la FWB pour avoir une bourse d'allocation d'études.



C'est un peu comme une extension du service social finalement non ?

On abuse un peu, c'est vraiment pas si complexe en réalité (et tu peux toujours demander de l'aide au Service Social).

C'est la Fédération Wallonie Bruxelles au cas où tu sais pas...

- 1/ La Cambre
- 2/ Imposteur
- 3/ Carton
- 4/ ChatGPT
- 5/ Anxiété
- 6/ NECA
- 7/ Essuie
- 8/ Personne
- 9/ Burn out

Obtenir une aide financière aux études

Lorsque vous avez été admis·e à l'erg, vous avez reçu l'ensemble des informations relatives aux modalités d'intervention financière et au fonctionnement du Service social auprès duquel vous pouvez vous adresser.

À tout moment de l'année, les étudiant·e·s rencontrant des difficultés peuvent évoquer, en toute confidentialité, leur situation avec le Service social afin de trouver des solutions adaptées.

Les étudiant·e·s peuvent payer leur minerval en plusieurs fois sans en faire la demande avant le 31 janvier 2024. Après cette date, il faut demander un prêt au service social en y introduisant un dossier.

Une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Une demande d'allocation d'études peut être introduite entre le 4 juillet et le 31 octobre 2023 via un formulaire en ligne (demande plus rapidement traitée) ou papier disponible sur ce site web : <http://www.allocations-etudes.cfwb.be>.

Il y a trois conditions principales qui entrent en ligne de compte pour l'octroi d'une allocation d'études :

- L'étudiant^e doit être inscrit/présent régulièrement et ne pas avoir déjà obtenu un diplôme de même niveau.
- La nationalité : les étudiant^es de l'Union européenne doivent être domiciliés dans une commune belge. Pour les étudiant^es hors UE, des conditions spécifiques sont détaillées sur le site des allocations d'études.
- Les revenus des personnes qui contribuent à l'entretien de l'étudiant^e.

Le montant de l'allocation d'études est défini sur base de différents critères (revenus pris en compte, nombre de personnes à charge du ménage, logement étudiant, déplacements, etc.). À titre indicatif, le montant moyen d'une allocation d'études est entre 400 et 500 €/an. Les étudiant^es qui bénéficient d'une allocation d'études sont exemptés de tous droits d'inscription auprès de l'erg.

L'étudiant^e qui bénéficie d'une allocation d'études peut également bénéficier d'une aide du service social de l'erg (intervention pour les supports de cours, aide numérique, article 27, autres aides financières si besoin).

Dans l'attente de la décision quant à votre demande, il est impératif de prévenir le Service comptabilité des Instituts Saint-Luc de l'introduction de votre demande. De cette manière, vous serez exempté de tout paiement des droits d'inscription dans l'attente de la décision.

Pour introduire une demande d'allocation d'études, il vous faut au moins :

- Un lecteur de carte d'identité si la demande est introduite en ligne
- Une copie de votre carte bancaire
- Votre attestation d'inscription à l'erg
- Selon les situations, il sera également nécessaire de disposer d'une copie du contrat de location du kot, d'une composition de ménage, d'une attestation de revenus de remplacement, etc.

Dans le cas où vous n'avez pas encore tous les documents nécessaires (comme l'attestation scolaire), vous pouvez quand même faire la demande. Un gestionnaire de dossier vous contactera par la suite pour obtenir les documents manquants qui devront lui être fournis.

L'octroi d'une allocation d'études ne vaut que pour une année académique. D'une année à l'autre, il faut reproduire la démarche de demande.

Le statut d'étudiant·e de condition modeste

Dans le cas où vous ne pouvez pas recevoir d'allocations d'études en raison des revenus des personnes qui contribuent à votre entretien, il est possible de demander le statut « étudiant·e de condition modeste ».

En effet, les conditions de revenus sont différentes pour l'octroi du statut d'étudiant·e de condition modeste et permettent à des étudiant·es n'étant pas dans les conditions financières pour obtenir une bourse d'obtenir tout de même une aide. Les autres conditions d'octroi sont identiques à celles appliquées pour les allocations d'études de la FWB.

L'octroi de ce statut d'étudiant·e de condition modeste permet d'obtenir une réduction des droits d'inscription puisque ceux-ci sont fixés à 374€ pour les étudiant·es de condition modeste.

Pour introduire une demande de reconnaissance de ce statut, vous êtes invité·e à prendre contact auprès du Service comptabilité des Instituts Saint-Luc afin de convenir des documents à fournir avant le 31 octobre 2023 sauf lorsque la notification de refus d'allocation d'études mentionne que vous êtes étudiant·e de condition modeste.

Contact

+32 2 514.17.78

→ servicesocial@stluc-bruxelles.be

Une aide du Service social des Instituts Saint-Luc

Les étudiant^{es} rencontrant des difficultés financières peuvent demander à obtenir une aide sociale. Celle-ci ne pourra pas subvenir à l'ensemble de vos besoins, mais elle vous permettra de disposer d'un appoint.

Pour obtenir une aide sociale, il est nécessaire de pouvoir prouver des difficultés financières, d'être régulièrement inscrit^e à l'erg mais aussi de participer aux cours et aux examens.

Pour obtenir une aide du Service social, il faut remplir un formulaire de demande et y adjoindre des documents prouvant votre situation (revenus, etc.). Toutes les informations concernant l'introduction de cette demande peuvent être obtenues auprès des personnes ressources du Service social et sur le portail étudiant.

Pour plus d'informations, consultez la brochure du Service social – disponible sur le portail étudiant de l'erg.

Contact

+32 2 514.17.78

→ servicesocial@stluc-bruxelles.be

Danièle Leclercq → daniele.leclercq@erg.be

Tous les mercredis de 11h45 à 12h45

Permanence sans RDV à l'erg

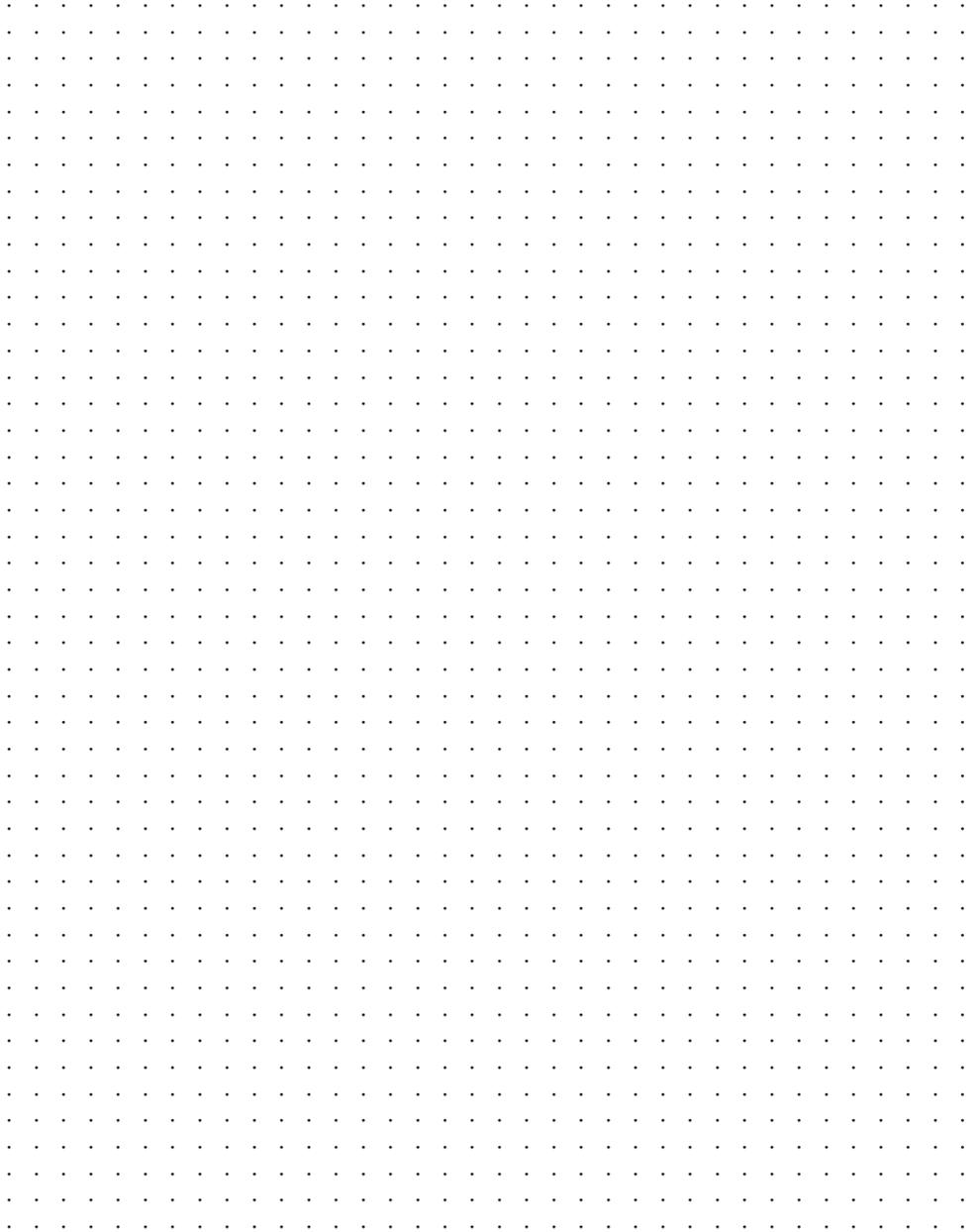
Caroline Wezel → c.wezel@stluc-esa-bxl.org

Tous les vendredis de 12h à 16h

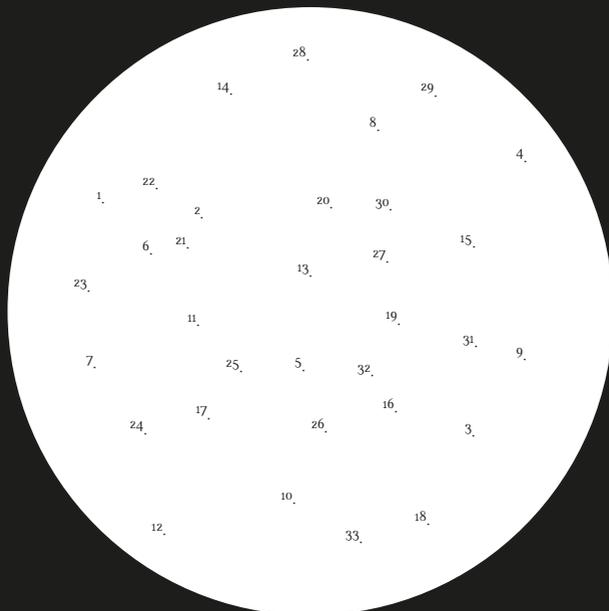
Permanence sans RDV à l'erg

Byntou Bakayoko → b.bakayoko@islb.be

Notes



*C'est le schéma de ton
cerveau après toutes les
différentes démarches
que t'as eu à faire



CE x Aide à la Réussite
École de Recherche Graphique

Graphisme par Lilo Joris

Imprimé avec nos petites mains au print.Lab de l'erg
Typographie: Combine (Julie Patard via Badass Libre fonts by womxn)
& Homoneta (Quentin Lamouroux via ByeByeBinary)

